

*Le Comité Régional d'Escrime
des Pays de la Loire et
Le NEC escrime
ont le plaisir de vous accueillir à*

Nantes

Les 14 & 15 Décembre 2019, pour

Le Championnat régional M20
Epreuves Individuel et par équipe
(E, F, S)

et

8ème de finale filière H2028
Epreuve de ligue
(E, F, S)



NANTES

Complexe Sportif Mangin Beaulieu
Boulevard Louis Joxe.

Horaires

Samedi 14 Décembre 2019

M20 : L'épreuve par équipe sera à suivre après la fin des compétitions individuelles

Catégorie	Armes	Appel	Scratch	Début
M20 Indiv. (H/D)	3 armes	12h30	13h00	13h30

Dimanche 15 Décembre 2019

Catégorie	Armes	Appel	Scratch	Début
M15 Indiv. (H/D)	Fleuret / Épée	10h00	10h30	11h00
M15 Indiv. (H/D)	Sabre	11h00	11h30	12h00

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Inscriptions : Au plus tard le mercredi 11 décembre à 23h59 via l'extranet de la FFE.

Formule : En fonction des armes et des effectifs.

Engagements : Les inscriptions sont à faire en ligne sur le site de la FFE.

Droits d'engagement :

- 24€ par équipe
- 10€ individuels

Les engagements seront facturés aux clubs.

Les tireurs et accompagnateurs s'engagent à respecter la charte régionale.

Engagement hors-délais : Si un tireur(e) ou une équipe n'a pas été engagée dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement maximum initialement prévu. Le tireur(e) ou l'équipe concernée devra avoir prévenu l'organisateur des engagements hors délai par tous les moyens possibles.

Absence d'un tireur(e) ou d'une équipe engagé : En cas d'absence d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de ne pas pouvoir participer à la compétition. Si tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur.

Directoire Technique : Il sera formé le jour de la compétition et tranchera sans appel tout litige.

Règlements et normes : Cf règlement FFE/FIE (tenue, armes etc.)

Couverture médicale : Plan de secours Comité Régional.

Responsabilités : Le club organisateur, le Comité Régional hôtes déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Chaque tireur engagé est responsable de son matériel et s'engage à respecter les règlements fédéraux. Les accompagnateurs sont également soumis aux mêmes devoirs.

Attention : Chaussures de sport obligatoires pour l'accès aux pistes (arbitres, accompagnateurs ...).

Restauration : Un espace restauration sera disponible pendant les compétitions.

Arbitrage

Les arbitres sont tenus d'être présents dès le début de la 1ère compétition de leur arme.

Fleuret / Epée	Nombre de tireurs inscrit	0 à 3	4 à 7	8 à 14	15 à 21	22 et +
		0	1	2	3	4
Sabre	Nombre de tireurs inscrit	0 à 3	4 à 8	En fonction du nombre de tireurs et des représentativités des clubs.		
		0	1			

Rappel équipe : Quota arbitre à partir des équipes engagées dans 1 arme sur un même jour (ex : toutes les équipes inscrites en fleuret = 1 arme). Donc on est obligé d'inscrire un autre arbitre non tireur ce jour-là, pour une autre arme atteignant cette limite.

Nombre d'équipes inscrites	1 à 2	3 à 4	5 et plus
Nombre d'arbitres à inscrire en tout	1	2	3

PRIORITE AUX ARBITRES EN FORMATION REGIONALE

Parution des listes (les effectifs tireurs et arbitres retenus) le jeudi qui précède la compétition.